

ÉPIDÉMIE - A la fin de la première guerre mondiale, de juillet 1918 à mai 1919, une épidémie de grippe d'une rare intensité a sévi, causant la mort de près de 25 000 personnes, rien qu'en Suisse. Blonay et St-Légier-La Chiésaz n'ont pas échappé au phénomène.

La grippe espagnole, avant le coronavirus

Début juillet 1918, les Municipalités de Blonay et St-Légier adoptent cinq mesures. Elles réquisitionnent premièrement la dépendance de l'hôtel du Roc (actuellement l'EMS Home Salem) pour en faire un lazaret ou hôpital d'isolement. Six lits y sont installés, avec possibilité d'augmenter leur nombre à quinze, si nécessaire. Le contrat de location est fixé à 250 francs par mois, le montant étant réparti entre les deux communes. Les municipalités décident également de payer 6 francs par jour le ou la garde-malade.

Les exécutifs interdisent également toute réunion en milieu fermé, alors que les courses scolaires de l'automne sont suspendues. De plus, les urinoirs publics, plus de dix entre les deux communes, sont désinfectés beaucoup plus régulièrement et les rues arrosées en cas de sécheresse.

A fin juillet 1918, on dénombre déjà 800 décès en Suisse, dont 305 dans les rangs de l'armée

de l'hôpital d'isolement de l'Hôtel du Roc. Un cours est organisé à leur intention début août au collège de La Chiésaz. Comme celui-ci se déroule dans un local fermé, des propos acerbes sont échangés entre le syndic et le médecin responsable. La section des samaritains modifiera par la suite son mode de faire, en demandant, par exemple, à ses membres, de se rendre aux Chevalleyres avec un falot pour participer à un exercice de nuit, en plein air.

Début septembre, les activités reprennent lentement. Dans le district de Vevey, les cours des écoles recommencent le 6 septembre, alors que les élèves lausannois doivent patienter jusqu'au 19 septembre. Ce qui amène certains habitants de la région à s'insurger contre cette « précipitation ».

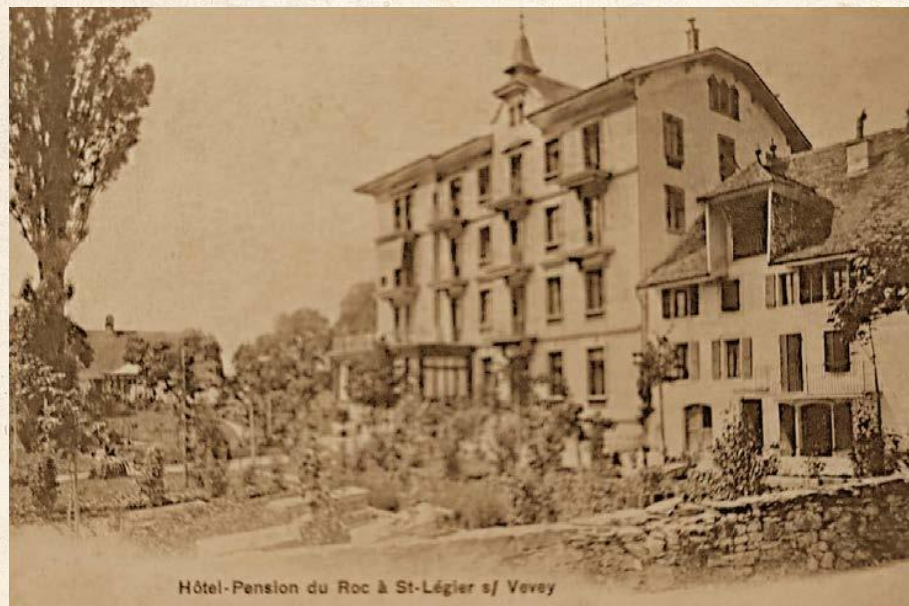
Il n'existe pas alors de statistiques exactes quant au nombre de personnes infectées. On sait seulement, qu'en date du 12 août, cinq personnes sont hospitalisées à l'Hôtel Roc et que

Le 23 octobre 1918, le Conseil communal de St-Légier est autorisé à siéger, malgré l'interdiction de réunion, le préfet estimant que la situation de guerre exige des décisions rapides. Notamment en ce qui concerne l'office de ravitaillement et la distribution des denrées à prix réduits, principalement le pain et le lait, dont les communes s'occupent depuis quatre ans. En revanche, les autorités interdisent, début novembre, aux membres de la Société de musique de St-Légier de suivre le convoi funèbre de leur président, Jules Guex.

Sur le plan politique, la tension est extrême en Suisse. Bourgeois et ouvriers, dans une atmosphère de quasi guerre civile, s'accusent mutuellement d'être responsables de la non-maîtrise de l'épidémie. La vie publique est paralysée par une grève nationale et l'armée est mobilisée pour le maintien de l'ordre. Il est à signaler que l'indice du coût de la vie a passé de 100, en 1914, à 230 en 1918. Au niveau local, la bourse des pauvres (services sociaux de l'époque) est fortement sollicitée. Début décembre 1918, les classes, fermées depuis fin octobre, sont rouvertes, car l'épidémie est en décroissance. Mais on interdit aux élèves malades, ainsi qu'à leurs frères et sœurs, de venir en classe.

De 1917 à 1922, les communes comblent le déficit de la bourse des pauvres, en y affectant environ 8% de leur budget annuel. Les subsides fédéraux et cantonaux, généralement déduits sur les factures envoyées aux communes, ne leur parviennent qu'en juin 1920. Pour les malades bourgeois de Blonay et St-Légier hospitalisés à Vevey lors de l'épidémie, il était demandé aux communes une somme de 5,20 francs par malade et par jour, après déduction des subsides.

Heureusement, en novembre 1918, l'armistice est signée et la vie reprend peu à peu son cours. De grandes campagnes de santé publique se mettent en place pour améliorer l'hygiène quotidienne des habitants.



qui, lors de la première vague de grippe, comptait jusqu'à 35 morts quotidiennement. Au vu de la situation, l'état-major choisit de retarder l'entrée en service des écoles de recrues. Quant aux soldats mobilisés qui sont retournés dans leur famille pour un congé, ils sont priés de ne pas rejoindre leur stationnement.

Pour Blonay et St-Légier, c'est la section locale des samaritains, forte d'une quinzaine de membres actifs, qui est chargée de s'occuper

l'une d'entre elles est décédée. Début octobre, l'épidémie reprend de la vigueur. Chacun doit désinfecter toutes les literies en les lessivant à l'eau bouillante, et ce qui ne peut être lavé doit être exposé au soleil. De plus, meubles, planchers et boiseries sont nettoyés avec du savon et de l'eau chaude. Tous les malades de la grippe doivent, en outre, être déclarés au greffe pour que l'on puisse procéder à la désinfection de leurs habitations.